



Club de Plongée de Chatou

Compte-rendu du Comité Directeur

Date : 2 septembre 2015

Etaient présents :

BOURDILLAT Rénaud - CAGNON Alicia - GERMAIN Benoît - GICQUEL Daniel - DOUGUET Nathalie - PORCHER Guillaume - ROLLET Arnaud - SONNET Eric – VINCENT - CARREFOUR Philippe.

Absents excusés - BOURGINE Christel

Absents– ARCILESI Roberto

Ordre du jour

- **Préparation et répartition des tâches pour le forum des associations du dimanche 06 septembre 2015.**
 - **Dossier « directeur technique » après l'intention de Roberto de quitter ce poste. Roberto était invité à notre réunion afin de clarifier cette situation.**
 - **Point sur le planning et organisation pour la rentrée.**
-

Préparation et répartition des tâches pour le forum des associations du dimanche 6 septembre.

L'organisation est définie, logistique et permanence des membres du CD et de Roberto ont été mises en place, les horaires ont été communiqués par note séparée.

Dossier « directeur technique » après l'intention de Roberto de quitter ce poste. Roberto était invité à notre réunion afin de clarifier cette situation, mais n'a pas souhaité nous honorer de sa présence.

En son absence, nous avons pris acte de son souhait de démissionner de son poste de DT.

Nous attendons donc la prochaine réunion des moniteurs du 10 septembre, initiée par Roberto, pour savoir s'il y a entre les MF1 du club un postulant potentiel.

Dans le cas où aucun moniteur ne souhaiterait prendre le poste, nous envisageons de « se serrer les coudes » entre les moniteurs qui voudront bien participer à ce nouveau fonctionnement, à définir.

Il est rappelé que la fonction de Directeur Technique est une fonction aléatoire dans un club de plongée, la législation ne nous contraint aucunement à ce que ce poste soit créé et occupé, elle ne dépend que de la seule volonté des adhérents et du CD d'opter pour un fonctionnement avec un Directeur Technique.

Planning de la rentrée – Les points étudiés

Pour la PSP (plongée sportive en piscine)

- Arnaud transmettra l'information aux moniteurs intéressés qui souhaitent suivre la formation prévue le 17 octobre au 60 rue Romainville 75019.

Réponse obligatoire avant le 16 septembre adressée par email à : jeanpierreaubert@hotmail.com

Baptêmes

- Pour les baptêmes Daniel contactera Roberto pour faire le point sur la disponibilité des moniteurs et ceci en fonction de la demande des baptêmes.

Inscriptions du lundi 7 et vendredi 11 septembre.

- Alicia et Christel seront présentes avec la collaboration de Rénaud et de Philippe. Arnaud sera présent le lundi.

Nouvelle ligne d'eau

- Une nouvelle ligne d'eau le lundi est envisagée pour des cours d'initiation à l'apnée. Nous recherchons un moniteur initiateur disponible. Nous prendrons donc contact avec QUINQUIS Philippe.

Fosses :

- Seront nommés 2 responsables pour les inscriptions de lundi et 2 pour le vendredi.

PORCHER Guillaume pour le lundi et SONNET Eric le vendredi, **restent les seuls autorisés à valider les inscriptions**, sous réserve et à condition d'avoir réglé les réservations d'un montant de 5€.

Les validations seront mises sur le site du club.

Formation RIFA

Daniel se propose de valider à la fin de l'année 2015 sa formation d'initiateur RIFA.

Comptabilité - Trésorerie :

Le bilan financier a été abordé.

D'une part, il semblerait que certains d'entre nous n'aient pas encore réglé les frais des différentes sorties.

D'autre part, Rénaud a reçu un rappel pour une facture impayée de société de transport pour leur prestation lors de la sortie à Port-Cros.

Daniel confirme que le chèque venait de partir ce même mercredi 2 septembre.

Par ailleurs, nous ne connaissons pas l'état de la trésorerie. Qu'a-t-il été payé ? Que reste-t-il à régler ?

Nous ne pouvons donc pas, sereinement, avancer pour la nouvelle saison, tout investissement étant bloqué **par la méconnaissance totale du bilan de la dernière saison et de la situation financière du Club.**

Le **secrétariat** souhaitait vider sa caisse et remettre les chèques de préinscription au Trésorier, après vérification par celui-ci, contre signature d'une décharge représentée par un bordereau de remise.

Il n'en fût rien, celui-ci refusant de signer ce bordereau sans contrôle, normal, mais souhaitait effectuer ce contrôle à posteriori chez lui, ce n'est plus une décharge, toute dérive étant permise dans ce cas. Les chèques ne lui ont pas été remis.

La secrétaire

Alicia CAGNON

Le président

Arnaud ROLLET